

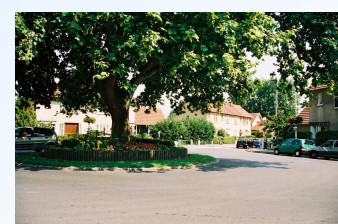
VILLE DE
Gennevilliers

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT
DE L'URBANISME
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Mars 2005

Sommaire

<p>Préambule..... 2</p> <p>Les axes majeurs du projet urbain de Gennevilliers..... 3</p> <p>I. Préserver l'environnement..... 4</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Faire respirer la ville 5</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Ouvrir la ville sur la Seine 5</p> <p style="padding-left: 20px;">3. Protéger le patrimoine vert et urbain 6</p> <p style="padding-left: 20px;">4. Promouvoir la qualité environnementale 6</p> <p>II. Mieux se déplacer en ville 7</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Partager l'espace public entre les différents modes de déplacements 8</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Mieux stationner en ville 9</p> <p style="padding-left: 20px;">3. Favoriser l'usage des transports en commun.... et leurs conditions de circulation 9</p>	<p>III. Accompagner le développement urbain..... 10</p> <p style="padding-left: 20px;">1. Diversifier les fonctions urbaines 11</p> <p style="padding-left: 20px;">2. Agir en faveur d'un véritable centre ville 15</p> <p style="padding-left: 20px;">3. Assurer un développement économique durable..... 16</p> <p>IV. Légende commentée du schéma illustrant le PADD de Gennevilliers 20</p>
---	---

PREAMBULE

Par délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2002, la Ville de Gennevilliers prescrivait la révision de son Plan d'Occupation des Sols et donc l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000.

Le PLU doit comporter, une fois le diagnostic établi, un document spécifique traduisant le projet d'ensemble global et cohérent d'aménagement de la Ville à moyen/long terme : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD.

Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier de PLU (zonage et règlement notamment).

Par ailleurs, la loi impose au PADD de respecter la notion de « développement durable » dont les principes peuvent être résumés de la façon suivante :

- ◆ Satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans obérer l'avenir,
- ◆ Préserver l'environnement, les milieux naturels, les paysages, le patrimoine... et améliorer le cadre de vie,
- ◆ Répondre aux besoins de la population actuelle et des générations futures, sans discrimination et dans le respect du principe d'équité entre citoyens,
- ◆ Promouvoir l'utilisation économe et équilibrée de l'espace,
- ◆ Créer les conditions d'implantation durables de l'emploi, en prévoyant les évolutions et réversibilités nécessaires,
- ◆ Maîtriser les besoins en circulation automobile, promouvoir les transports en commun et les modes « doux » de déplacement.

C'est au regard de l'ensemble de ces enseignements que la Ville souhaite inscrire dans son futur PLU les principaux objectifs de sa politique d'aménagement et de développement de la commune.

LES AXES MAJEURS DU PADD DE GENNEVILLIERS

Les évolutions économiques et sociales de la dernière décennie et les décisions du XIIème contrat de Plan Etat/Région qui se traduisent localement par la réalisation de deux projets de transports collectifs et par la construction d'un établissement d'enseignement supérieur constituent des enjeux urbains majeurs pour de nouvelles perspectives de développement du territoire communal et de transformation positive de « l'image » de la ville.

L'économie générale du PADD de Gennevilliers s'appuie sur ce contexte urbain nouveau pour confirmer sa volonté politique :

- ◆ *De poursuivre une stratégie de revalorisation des atouts de la commune par un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble du territoire*
- ◆ *De donner à tous les habitants une ville sans territoire d'exclusion par la poursuite des processus de transformations sociale et urbaine permettant aux différents quartiers de constituer des espaces différenciés dans une structure urbaine renouvelée pour que chacun bénéficie des nouveaux atouts et de la revalorisation du territoire communal.*
- ◆ *D'affirmer l'engagement du développement de la commune dans la logique du territoire de la Boucle des Hauts-de-Seine et dans les perspectives d'aménagement et de développement durable de l'Île-de-France.*

Pour décliner le PADD, quatre orientations générales, prenant en compte les caractéristiques gennevilloises, les contraintes et les atouts, les handicaps et les potentiels ainsi que les besoins et les attentes des habitants, des entreprises et des partenaires de la ville :

- Préserver l'environnement
- Mieux se déplacer en ville
- Accompagner le développement urbain
- Assurer un développement économique durable.

I. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Bien que totalement concerné par des activités humaines, le territoire communal n'en possède pas moins un patrimoine de verdure et de paysages urbains, représentant un atout en matière de cadre de vie et d'environnement pour ses habitants.

Deux grands espaces verts marquent le territoire : le Parc des Chanteraines et le Parc des Sévines complétés par des espaces verts urbains au sein des quartiers résidentiels. L'ensemble est relié par « la coulée verte », véritable promenade verte traversant la commune et qui assure la continuité de la trame verte d'agglomération.

La Seine, qui longe la commune en deux endroits est accessible au public de façon très ponctuelle et dans des conditions encore peu agréables.

Plusieurs éléments remarquables en matière de patrimoine « naturel » ont été identifiés dans le Schéma départemental des espaces naturels et sensibles : Berges de Seine, une partie du talus ferroviaire, la zone humide du Parc des Chanteraines.

Quelques secteurs urbains ont un caractère patrimonial ancré dans le passé de la commune. A ce titre, ils représentent une véritable richesse et des symboles forts pour les habitants : le quartier du Village, la Cité-Jardins, les Grésillons...

La localisation dans un méandre de la Seine, l'absence de relief et le passé industriel du territoire communal induisent des contraintes fortes pour l'environnement : risques d'inondation, technologiques, pollution des sols qu'ils conviendra de prendre en compte.

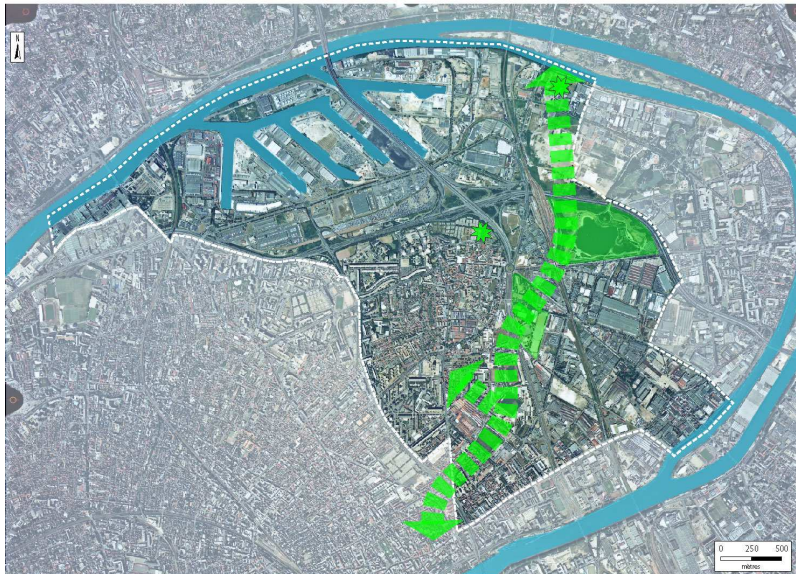
Les infrastructures de transport existantes, si elles représentent des atouts en matière de desserte, génèrent également des nuisances

sonores à leurs abords, nécessitant des mesures appropriées en matière d'isolation phonique des bâtiments.

Au sens large, la notion d'environnement se décline principalement sur Gennevilliers en termes de :

- Constitution d'une trame verte aux paysages variés
- Valorisation de la présence de la Seine
- Protection du patrimoine « vert » et bâti
- Prise en compte des risques et des nuisances.

■ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



LES ORIENTATIONS

1. Faire respirer la ville

Pour valoriser son environnement urbain, la ville met en place depuis plusieurs années des mesures pour qualifier l'espace public et faire respirer la ville :

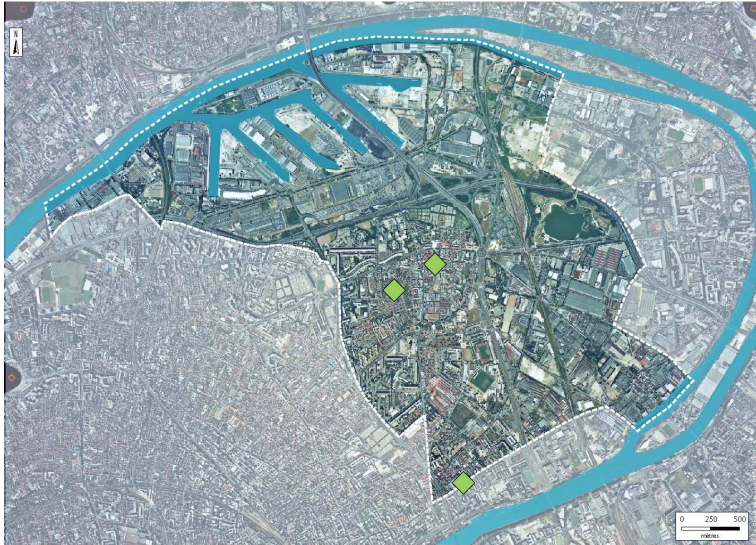
- Poursuite de la réalisation de la « coulée verte » : réseau vert structurant le paysage urbain de la Seine à la Seine
- Création d'espaces verts de proximité et de lieux de détente
- Aménagement de jardins familiaux
- Alignement d'arbres sur les axes qui le permettent
- Extension du Parc des Chanteraines
- Traitement paysager du territoire économique.

2. Ouvrir la ville sur la Seine

Afin de valoriser les berges de la Seine et d'offrir au public la possibilité d'accéder facilement au fleuve, des aménagements sont proposés :

- Continuité de la promenade en bords de Seine, initiée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, au niveau des arrières de darses du Port
- Raccordements de la promenade en sortie ouest et est du Port
- Franchissement de la Seine vers l'île Saint-Denis
- Traitement en « entrée de ville » et valorisation du secteur Pont de Saint-Ouen
- Renforcement de la perception de la Seine par l'aménagement d'espaces publics en continuité des darses, défini dans le schéma d'aménagement du Port élaboré en 1996
- Prolongement d'axes de liaison piétons/vélos entre le Port et les autres quartiers de la ville.

■ PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



3. Protéger le patrimoine « vert et urbain »

La protection du patrimoine urbain doit à la fois favoriser la réhabilitation des constructions et permettre des opérations nécessaires de densification, d'aménagement, de mise en valeur tout en conservant le caractère urbain traditionnel, de façon à ne pas le dénaturer, il s'agit :

- Des secteurs urbains à valeur patrimoniale : centres anciens du Village, des Grésillons et de la Cité-Jardins actuellement en procédure ZPPAUP
- Des bâtiments repérés au titre de leur caractère architectural ou de leur importance dans l'histoire de la commune : habitations, équipements collectifs, bâtiments d'activités économiques
- Des sites au patrimoine écologique remarquable : bords de Seine, talus ferroviaire, zone humide du parc des Chanteraines qui a justifié leur protection par la mise en place du Schéma départemental des espaces naturels sensibles.

4. Promouvoir la qualité environnementale

La promotion de la qualité environnementale concerne l'ensemble de la ville, plusieurs mesures sont envisageables :

- Revalorisation du patrimoine foncier faisant l'objet de pollution avérée du sol
- Prévention des risques technologiques : extension des périmètres de maîtrise de l'urbanisation des sites classés SEVESO pour intégrer le risque « boil over »
- Maîtrise de l'implantation en tissu résidentiel d'activités non nuisantes et non dangereuses
- Création d'une déchetterie afin d'améliorer les modalités liées au tri sélectif et au traitement des déchets
- Intégration dans le PLU : du règlement d'assainissement communal, du classement des zones de bruit des infrastructures de transport et des zones inondables.

II. MIEUX SE DEPLACER EN VILLE

Les modes de vie des populations impliquent une mobilité croissante des personnes et des biens, cela s'accompagne d'un plus grand souci à l'égard de l'environnement et donc du souhait de varier les modes de déplacements.

Ainsi lors des Assises de Gennevilliers et des réunions publiques dans le cadre de la concertation, les demandes en faveur des liaisons douces ont été nombreuses : axes piétons/vélos aménagés notamment pour multiplier les liens entre les différents quartiers de la ville.

Les mutations de territoire en cours ou à venir libèrent des emprises foncières de plusieurs hectares qui participent au processus de reconstitution d'un tissu urbain dans lequel l'espace public constituera le point essentiel d'une nouvelle organisation de l'espace.

L'analyse des migrations alternantes montre une utilisation plus importante de la voiture pour les entrants qui marque la faiblesse de l'offre de transports collectifs inter-banlieue et du territoire économique de la ville. Au contraire les actifs résidents utilisent plus majoritairement les transports collectifs, la marche pour les déplacements internes au territoire et les déplacements à vélo sont en progression.

Les désagréments provoqués par un stationnement automobile largement présent sur les espaces publics de certains quartiers ont été souvent évoqués par les habitants lors des rencontres publiques.

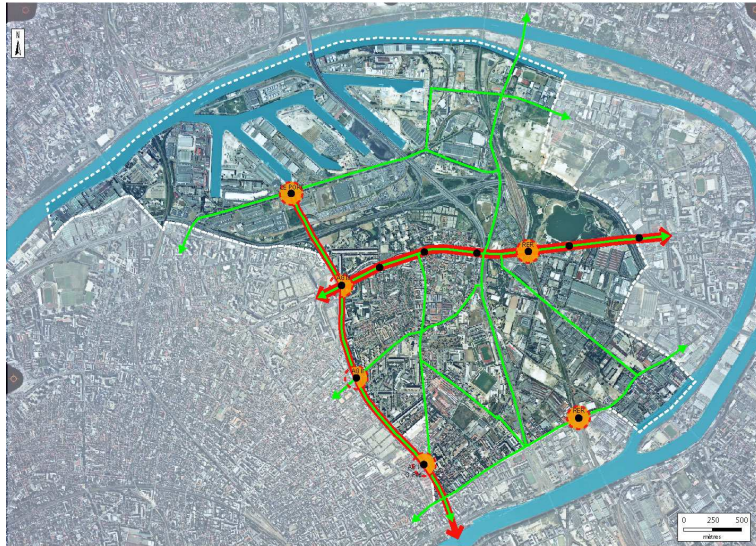
L'amélioration des déplacements s'inscrit dans des projets d'importance pour l'avenir de la commune :

- *En limite communale avec Asnières, prolongement de la ligne 13bis du métro jusqu'au Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers et la réalisation de trois nouvelles stations.*
- *Prolongement de la ligne de tramway T1 Bobigny -Saint-Denis jusqu'à Asnières-Gennevilliers avec six stations desservant la commune.*
- *La constitution d'un pôle multi-modal (AGIII) à l'interconnexion des deux modes de transports en commun.*
- *Implantation du projet de réseau de transport public Grand Paris entraînant la réalisation de deux gares : « Les Agnettes » et « Les Grésillons ».*

En accompagnement des nouvelles infrastructures de transports, plusieurs axes seront développés pour favoriser la mobilité et l'accessibilité à la ville :

- *Un meilleur partage de l'espace public*
- *La prise en compte des modes de déplacements alternatifs à la voiture*
- *Les réflexions sur le stationnement.*

MIEUX SE DEPLACER EN VILLE



LES ORIENTATIONS

1. Partager l'espace public entre les différents modes de déplacements

Afin d'inciter à l'usage d'autres modes de déplacements que la voiture, il est nécessaire de réaliser des aménagements spécifiques de l'espace public favorables aux déplacements des modes doux :

- Mise en œuvre progressive des réseaux cyclables départementaux et régionaux
- Qualification des itinéraires piétons et cyclistes, en priorité à destination des principaux lieux générateurs de déplacements : équipements collectifs, établissements scolaires, pôles de services du territoire économique
- Amélioration de la desserte par la création de voies nouvelles facilitant les traversées de grands îlots en complément du maillage existant

Certaines orientations seront mises en œuvre en accompagnement du PLU :

- Réalisation d'une zone 30 à l'échelle des quartiers résidentiels, permettant de sécuriser les conditions de déplacements de modes doux (marche et vélo)
- Prise en compte des déplacements des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite conformément aux dispositions de la Charte Ville/handicap signée par la Ville en 2003.

■ MIEUX SE DEPLACER EN VILLE



2. Mieux stationner en ville

L'utilisation systématique de la voiture pour tous types de déplacement conduisant à une utilisation « envahissante » de l'espace public, la ville souhaite mettre en place des mesures de gestion et de régulation du stationnement, de sécurisation du stationnement résidentiel en sous-sol dans le cadre des actions de résidentialisation des patrimoines d'habitat social. Ces mesures seront concomitantes de l'application des orientations du PLU :

- Créer des parcs de stationnement publics pour la desserte des pôles de centralités notamment pour l'accueil des usagers des services équipements et commerces
- Inscrire des modalités de stationnement adaptées aux deux roues
- Redéfinir les normes imposées pour la réalisation de places de stationnement privées.

3. Favoriser l'usage des transports en commun et leurs conditions de circulation

Améliorer et développer l'offre de transport en commun pour réduire l'usage de la voiture est un des engagements majeurs de la ville pour permettre une mobilité sans exclusive de tous les genevillois.

- Aménagement de pôles d'échange multimodaux : en inter-connexion métro/tramway/bus/RER C
- Agir en faveur d'un arrêt supplémentaire de la ligne C du RER à la hauteur de la rue des Petits Marais, pour desservir les territoires économiques existants et promis à développement
- Favoriser le projet de prolongement de la ligne de métro 13 bis jusqu'au Port avec la création d'une station terminus
- Mise en place d'aires de stationnement de rabattement aux pôles d'échanges multimodaux.
- Accompagner le projet de réseau de transport public « du Grand Paris plus particulièrement l'implantation des gares « Les Agnettes » et « Les Grésillons ».

D'autres actions en faveur du transport collectif seront mises en œuvre pour compléter celles du PLU :

- Améliorer le fonctionnement des lignes de bus 304 et 178 par la mise en œuvre des contrats d'axe
- Développer le réseau de surface pour desservir le territoire économique en complément de la communication en direction des usagers et des entreprises dans le cadre des plans de déplacements entreprises.

III. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

La ville change... ses habitants aussi. Genevilliers connaît depuis une vingtaine d'années une tendance à la diminution de sa population.

Constitué de 88% de logements collectifs largement dominés par du locatif social, le parc de logements ne correspond plus aux attentes de la population et favorise les départs.

L'histoire de la ville configure le territoire de près de 2/3 de sa superficie d'une occupation économique : Genevilliers est finalement, pour ses 42 733 habitants une « petite ville » au sein d'un grand territoire.

Si le découpage actuel des fonctions urbaines met en avant les espaces dédiés principalement à l'activité : le port et la zone industrielle, les quartiers résidentiels accueillent 25% des emplois salariés de la commune. Il s'agit donc bien de quartiers où l'on vit, où l'on travaille, où l'on pratique des loisirs...

Genevilliers est dotée d'un bon niveau d'équipements collectifs, mais souffre d'une évasion commerciale forte. L'activité commerciale se caractérise par quelques pôles de grandes surfaces et des commerces de proximité dispersés dans les quartiers. Cette situation peut être considérée comme un avantage du point de vue de l'accès aux commerces mais l'effet est à pondérer avec l'absence d'un centre ville et un niveau de l'offre plutôt moyen voire en dégradation.

La ville est urbanisée en quasi-totalité, mais elle n'en demeure pas moins en permanente mutation. Tous les quartiers évoluent qu'ils soient résidentiels ou économiques.

L'amélioration et le développement du tissu urbain constituent les actions prioritaires de la municipalité, elles doivent permettre la valorisation du cadre de vie et ainsi rendre plus attractif l'espace communal pour :

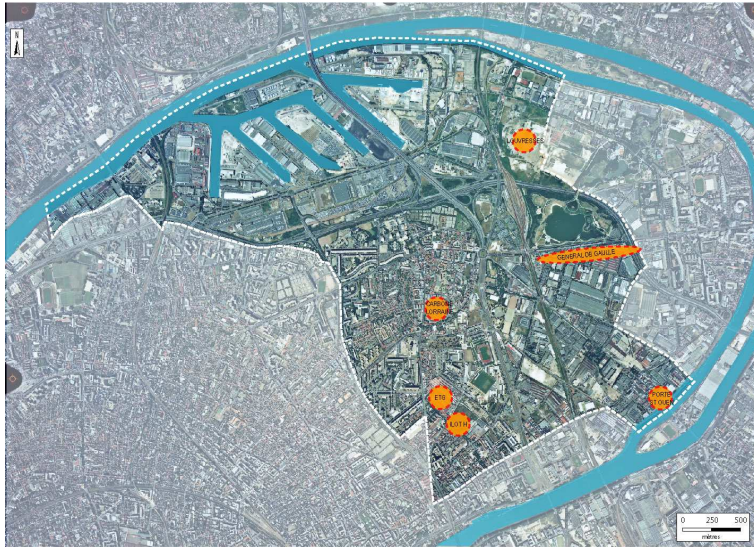
- *Garder ses habitants*
- *Attirer de nouveaux habitants*
- *Accueillir de nouvelles activités.*

La recomposition de la structure urbaine : faire de la « ville sur la ville » s'appuiera sur le double objectif de la mixité urbaine et sociale. Le projet urbain exprimé à travers les orientations du PADD mettra en œuvre trois enjeux majeurs :

- *Diversifier les fonctions urbaines sur tout le territoire*
- *Agir en faveur d'un vrai centre ville*
- *Assurer un développement économique durable*

■ ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Diversifier les fonctions urbaines



1. Aménager et transformer les territoires en mutation en secteur résidentiel

Le développement des sites en mutation, notamment des friches industrielles représentant plusieurs hectares en partie centrale et à proximité des transports en commun devrait permettre un double objectif : développer l'offre de logements et réimplanter des emplois.

Il s'agit de créer un tissu urbain organisé, mixte, diversifié, adapté à l'échelle des quartiers résidentiels par la :

- Constitution d'une trame viaire maillée au réseau existant
- Densification respectueuse des échelles urbaines de la ville
- Mixité des programmes : logements, activités économiques compatibles avec la vocation résidentielle, services, commerces, équipements collectifs....
- Composition urbaine dense, mais aérée, irriguée d'espaces verts et de cheminements

2. Poursuivre les efforts engagés en faveur de la construction et de la diversification des logements

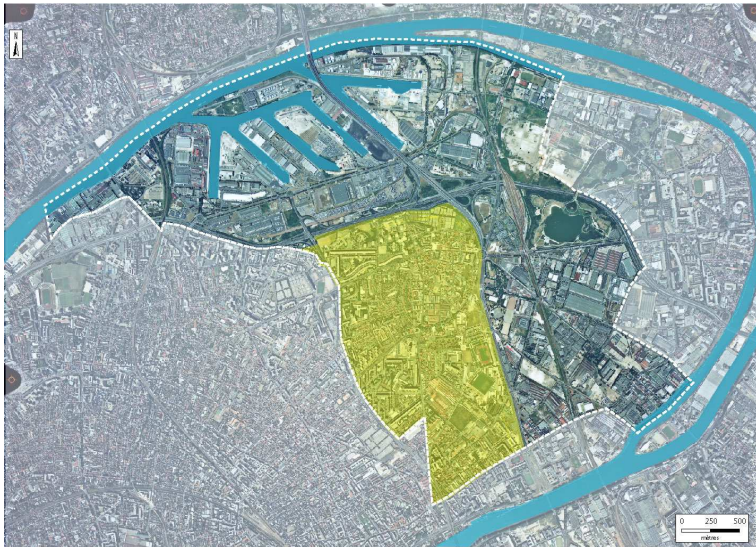
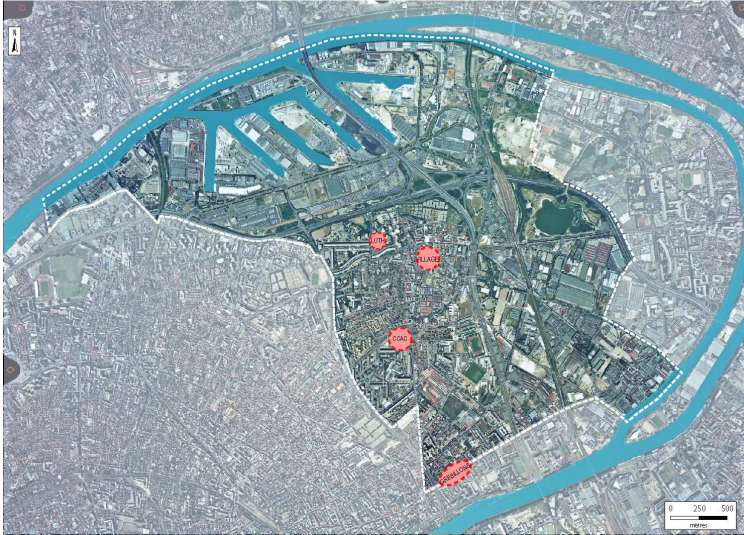
Un des enjeux majeurs de Gennevilliers est la relance et la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants, leur permettre un parcours résidentiel sur la commune et attirer de nouveaux habitants. Plusieurs opérations d'aménagement pourraient répondre :

- La requalification du centre ville
- Les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers du Luth et des Grésillons
- Les restructurations urbaines des territoires en mutation

Dans un objectif de mixité sociale de l'habitat et en complément de l'offre de logements neufs plusieurs actions seront menées :

- La réhabilitation et l'adaptation des logements existants

■ ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN
1. Diversifier les fonctions urbaines



- La résorption de l'habitat insalubre
- La valorisation de l'habitat pavillonnaire ancien
- La réalisation de logements pour des populations spécifiques : étudiants, personnes âgées, personnes en grande difficulté...
- L'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage
- La diversité des types d'habitat : collectif/individuel et des statuts d'occupation : locatif/accession.

3. Agir en faveur du maintien et de la valorisation du commerce

L'activité commerciale constitue un élément incontournable de l'animation urbaine, les objectifs en faveur du commerce local s'articulent autour de la notion de complémentarité entre grandes moyennes surfaces et petits commerces et de valorisation de l'offre.

- Identification de pôles et/ou d'axes privilégiés pour l'implantation commerciale et de services
- Renforcement des linéaires commerciaux existants par la création de locaux à usage commercial en rez-de-chaussée des opérations d'habitat
- Restructuration de locaux existants et maintien des micro-centralités commerciales dans les quartiers résidentiels.

4. Favoriser l'implantation d'activités économiques en secteur résidentiel

Dans la mesure où elles sont compatibles avec l'environnement, il est en effet essentiel que les quartiers de la ville ne tendent pas vers une résidentialisation trop marquée ce qui leur enlèverait toute mixité sociale et toute animation.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Diversifier les fonctions urbaines



- Créer les conditions d'implantation dans les secteurs de restructuration urbaine
- Utiliser l'attractivité de la proximité des transports en commun.

5. Améliorer et enrichir le patrimoine des équipements collectifs

Dans un contexte de mutations économiques, sociales et culturelles, la création d'équipements vise à réduire les inégalités, à créer du lien social, à favoriser l'accès à la citoyenneté, la connaissance et le dialogue avec l'autre, tout en contribuant à l'attractivité de la ville.

- Proposer des équipements nouveaux complémentaires de l'évolution des modes de vie de la population : structures d'accueil de la petite enfance, services en direction des personnes âgées, équipements de diffusion des nouvelles technologies...
- Offrir des équipements de proximité favorisant l'exercice d'une vie quotidienne plus sociale et citoyenne : lieux intergénérationnel et interculturel
- Mettre en valeur les équipements structurants de la ville et de rayonnement extra communal
- Créer des équipements de centralité destinés à favoriser la conservation du passé industriel et de la mémoire ouvrière de la ville
- Réaliser les équipements induits en accompagnement du développement urbain et de l'offre de logements.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Diversifier les fonctions urbaines



6. Poursuivre le traitement de l'espace public de la ville

L'espace public est le lieu de vie, de déplacements, de rencontre entre les habitants et les fonctions qui composent la Ville ; Il est également le repère, la « marque » de la ville par ses aménagements, ses couleurs, ses matériaux, sa signalétique, son mobilier...

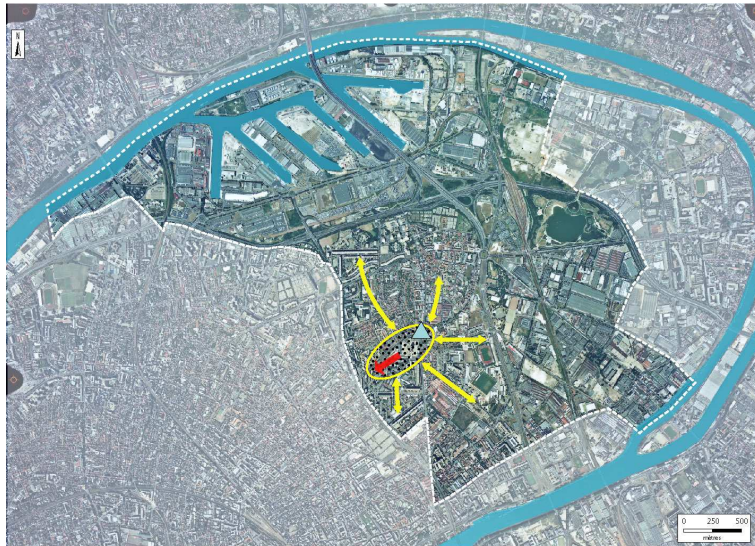
Cette notion de requalification de l'espace public de la commune sera traitée dans les quartiers résidentiels et économiques de la ville en lien étroit avec les réflexions à mener sur de nouveaux partages de l'espace public entre modes de déplacements.

Cet objectif contribuera à :

- Améliorer le cadre de vie des genevillois
- Valoriser les sites et les équipements de la ville significatifs d'une identité territoriale : le théâtre, le conservatoire national de musique, la salle des fêtes, la Cité-jardins, l'habitat ancien de l'activité rurale, des bâtiments industriels...
- Donner une « image » plus qualitative de la ville par un traitement particulier des « entrées de ville » et des franges du tissu urbain.

■ ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

2. Agir en faveur d'un vrai centre ville



LES ORIENTATIONS

1. Créer un véritable centre ville attractif à l'échelle de la ville

Les réflexions entreprises par la ville sur le secteur central et le commerce mettent en avant le caractère stratégique d'une partie du quartier des Agnettes, pour y inscrire des objectifs de centralité renforcée : croisement d'axes départementaux, position centrale dans la ville multifonctions, centre administratif et services publics, commerces, proximité de stations de métro ...

Cette nouvelle centralité a pour objectifs de rassembler l'ensemble des genevillois, d'être attractif à l'échelle de la ville, de rayonner au delà et de mettre en œuvre une réelle complémentarité avec les centralités de quartiers.

Plusieurs axes seront développés :

- Constituer un tissu urbain mixte en continuité des tissus environnants
- Qualifier le cadre urbain par le développement de la trame verte
- Développer une offre conséquente d'habitat diversifié répondant aux besoins de la population et permettant d'accueillir de nouveaux habitants
- Structurer l'espace public en liaison avec les différents pôles d'animation des quartiers environnants par des parcours urbains et l'aménagement de « portes d'entrée » au centre ville
- compléter l'offre commerciale par la restructuration du commerce de grande surface existant et le développement du commerce de boutique, des services et de l'artisanat
- améliorer et valoriser l'accessibilité aux équipements existants
- apporter une valorisation patrimoniale et symbolique au centre ville.

■ ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

3 Assurer le développement économique durable

Ville de grandes entreprises industrielles, Gennevilliers a été fortement affectée par les restructurations et les délocalisations perdant entre 1992 et 1999, près de 10 000 emplois et laissant place à de vastes friches industrielles.

La partie est de l'A15 qui concentre 52% de l'emploi salarié de la commune est en phase de mutation. Les vastes îlots libérés par les activités industrielles ne sont plus adaptés aux besoins des entreprises et n'offrent pas aux salariés un cadre de travail agréable et sécurisant. L'offre de services aux salariés est quasi inexistante, hors des structures propres aux entreprises. Une étude lancée par la ville en 2002 a démontrée l'existence d'un potentiel pour le développement de pôles de services aux entreprises existantes ou à venir.

Au nord, le Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers, spécialisé dans les activités logistiques génère 20% de l'emploi salarié local. En phase de développement, il projette une extension de son territoire à l'est et à l'ouest de ses limites actuelles. A travers son schéma directeur d'aménagement, il s'est engagé dans une requalification de son territoire et mène une politique active de réhabilitation et de rationalisation de l'occupation foncière.

Le tissu résidentiel accueille un nombre important de PME-PMI qui génère 25% des emplois salariés et participe à la diversité des fonctions urbaines.

Malgré la dynamique du tissu économique, composé de près de 2040 entreprises et de 30 500 emplois, Gennevilliers enregistre un taux de chômage important (20% en 1999). Cette situation s'accompagne d'un faible niveau de qualification de la population résidente.

Désigné par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France comme l'un des sites de re-développement majeur de la Région, le territoire de Gennevilliers dispose d'atouts importants. Ce réel potentiel confirme la nécessité de positionnement et de valorisation de ce bassin d'emploi qu'est Gennevilliers.

Le développement économique durable de la commune se décline autour des axes suivants :

- Le renforcement de la diversification de l'activité économique
- La qualification de l'environnement permettant l'accueil d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises existantes
- L'intégration du schéma d'aménagement du Port dans la dynamique de développement économique de la commune
- Le développement d'un pôle de compétences.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

3 Assurer le développement économique durable



LES ORIENTATIONS

1. Renforcer la diversification des activités économiques

Afin de maintenir et de développer un tissu économique diversifié offrant des emplois variés, la ville souhaite :

- Accompagner le développement d'une offre variée d'immobilier d'entreprises dans les quartiers économiques à l'est de l'A15 : locaux d'activités, locaux mixtes, bureaux aux entrées de ville, à proximité des pôles de transports et aux abords de gares
- Renforcer la mixité des fonctions dans les quartiers résidentiels par le développement d'activités compatibles avec la fonction résidentielle sur les friches industrielles.

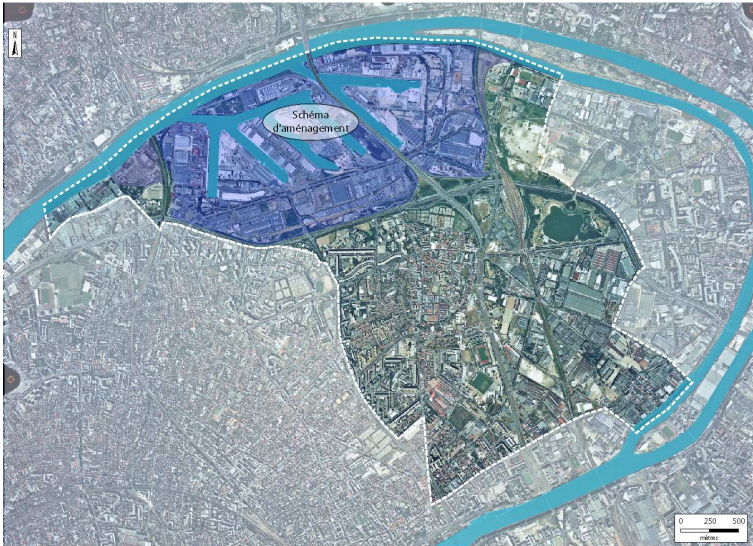
2. Offrir un environnement favorable permettant l'accueil d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises existantes

Afin d'améliorer le cadre de vie des entreprises et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, la ville souhaite engager une politique volontariste d'amélioration de l'environnement du territoire économique. Pour ce faire, la ville définira un schéma d'organisation dont les grandes orientations seront :

- Le développement du concept de parcs d'activités paysagers
- Le traitement paysager des voiries, des entrées de ville et du secteur économique et la qualification paysagère des parcelles
- L'amélioration des conditions de desserte par le développement du réseau viaire
- La définition des espaces nécessaires à la gestion des déchets
- La réalisation de pôles de services aux entreprises afin que l'espace économique devienne un lieu de vie pour les salariés.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

3 Assurer le développement économique durable



3. Intégrer le Schéma d'aménagement du Port dans la dynamique de développement économique de la commune

Le Port Autonome de Paris – Plate forme de Gennevilliers dispose depuis 1997, d'un Schéma d'aménagement et de développement. La ville souhaite intégrer ce Schéma dans la dynamique de valorisation du territoire économique pour :

- Améliorer le traitement des franges Ville/Port et leurs liens physiques
- Assurer une meilleure complémentarité entre le territoire du Port et celui de la commune
- Permettre aux habitants de s'approprier les darses et les espaces publics requalifiés.

4. Développement d'un pôle de compétences

Le développement des structures d'enseignement, de formation et de recherche constituent des facteurs importants pour l'amélioration de la qualification de la population genevilloise et l'implantation de nouvelles entreprises.






La constitution de ce pôle de compétences, en partie engagée par la reconstruction du lycée Galilée, passera par :

- La construction d'un I.U.T.
- La construction d'un Centre de Formation des Apprentis Régional.





IV. LEGENDE COMMENTEE DU SCHEMA ILLUSTRANT LE PADD DE GENNEVILLIERS

Important : les modes graphiques utilisés pour ce schéma ont un caractère strictement symbolique, et en aucun cas une valeur de localisation géographique.






Préserver l'environnement : un objectif de qualité de la ville et de qualité de vie

-  ❖ Ouvrir sur la ville le passage de la Seine
-  ❖ Faire respirer la ville en protégeant le patrimoine d'espaces naturels, de loisirs et de détente .
-  ❖ Etendre des sites « verts » existants ou créer de nouveaux espaces verts de loisirs
-  ❖ Protéger le patrimoine bâti
-  ❖ Mettre en oeuvre la Coulée verte sur la commune




Mieux circuler en ville : poursuivre le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements

-  ❖ Mettre en œuvre le maillage du territoire communal par des liaisons cyclables
-  ❖ Prendre en compte les futures dessertes en transports en commun
-  ❖ Considérer les stations de métro et gares comme des « entrées de ville »
-  ❖ Agir en faveur d'un nouvel arrêt de la ligne C du RER pour desservir les pôles d'emplois

Accompagner le développement urbain : diversifier les fonctions urbaines et agir en faveur d'un vrai centre-ville

-  ❖ Organiser le territoire communal dans un objectif de cohérence et d'harmonie entre les différentes entités urbaines de la ville.
-  ❖ Valoriser les territoires en mutation par des actions de recomposition urbaine
-  ❖ Préserver et développer les activités commerciales
-  ❖ Enrichir l'offre d'équipements collectifs
-  ❖ Créer un véritable centre-ville en lien avec les autres quartiers de la ville et l'arrivée de la station de métro AG II.

Assurer un développement économique durable

-  ❖ Maintenir et diversifier les activités économiques sur l'ensemble du territoire communal.
-   ❖ Définir des schémas d'aménagement fixant un cadre de développement de qualité, structuré